

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte d'affectation spéciale**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles** du compte ;
- les **crédits annuels** (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission ;
- un **projet annuel de performances (PAP)** pour chaque programme, qui se décline en :
 - présentation stratégique du PAP du programme ;
 - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE)** des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

SOMMAIRE

Mission

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL 7

Présentation du compte 8

Présentation stratégique de la mission 9

Équilibre du compte et évaluation des recettes 12

Récapitulation des crédits et des emplois 14

Programme 775

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT EN AGRICULTURE 17

Présentation stratégique du projet annuel de performances 18

Objectifs et indicateurs de performance 19

1 – Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences..... 19

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 21

Justification au premier euro 24

Éléments transversaux au programme 24

Dépenses pluriannuelles 25

Justification par action 26

01 – Développement et transfert..... 26

02 – Fonction support..... 27

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État 28

Programme 776

RECHERCHE APPLIQUÉE ET INNOVATION EN AGRICULTURE 31

Présentation stratégique du projet annuel de performances 32

Objectifs et indicateurs de performance 34

1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale..... 34

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 37

Justification au premier euro 40

Éléments transversaux au programme 40

Dépenses pluriannuelles 41

Justification par action 42

01 – Recherche appliquée et innovation..... 42

02 – Fonction support..... 44

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État 45

MISSION

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

PRÉSENTATION DU COMPTE

■ TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 52.

■ OBJET

Ce compte d'affectation spéciale retrace :

- en recettes : une fraction, égale à 100 %, du produit de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles prévue à l'article 302 bis MB du code général des impôts ;
- en dépenses : les opérations relatives au développement agricole et rural.

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

La mission « Développement agricole et rural » (DAR) a pour objectif de favoriser et d'accompagner la transformation des systèmes agricoles ainsi que les transitions indispensables des filières et des territoires de manière à faire face aux défis sans précédent auxquels est confrontée l'agriculture. Il s'agit de renforcer la souveraineté alimentaire et la résilience de l'agriculture aux aléas économiques, aux changements climatiques et aux risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et en énergie, capables de stocker les gaz à effet de serre et favorables à la protection de la biodiversité.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR), dont le cadre stratégique a été renouvelé en 2021 (circulaire CAB/C2021-561). Le PNDAR 2014-2020 – prolongé en 2021 – visait à soutenir l'orientation de l'agriculture française vers la triple performance économique, environnementale et sociale, en développant des systèmes agroécologiques qui replacent l'agronomie et l'écologie au cœur des systèmes de production. La transition agroécologique est désormais engagée et le PNDAR a été un catalyseur essentiel de cette dynamique.

Le PNDAR 2022-2027 doit permettre d'intensifier et massifier la transition agroécologique en combinant création de valeur économique et environnementale. Il doit conforter ces avancées en visant la diffusion plus large des connaissances et des méthodes en agroécologie, la conception d'innovations de rupture et l'adoption massive par les agriculteurs des approches innovantes. Il doit ainsi permettre de fournir des solutions aux principaux défis posés à l'agriculture. Il est doté pour 2022 d'un budget de 126 millions d'euros.

Riche d'ambitions renouvelées, il est articulé autour d'un nombre réduit de thèmes et enjeux prioritaires :

- Deux thèmes prioritaires pour la mobilisation en faveur de l'économie, de l'emploi et des territoires :
 - Créer des chaînes de valeur équitables favorisant une relocalisation des productions agricoles et la compétitivité des filières et des entreprises : transition vers l'économie circulaire et développement de nouvelles filières de diversification, de systèmes alimentaires territorialisés, renforcement des qualités nutritionnelles et organoleptiques de l'alimentation, valorisation des modes de production agroécologiques (dont l'agriculture biologique et la haute valeur environnementale (HVE)) ;
 - Répondre au défi du renouvellement des générations en agriculture en accompagnant l'installation et la transmission, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie au travail et les démarches de réflexion sur le sens des métiers en agriculture.
- Deux thèmes prioritaires pour une meilleure contribution au bouclage des grands cycles biogéochimiques, dans une perspective d'autonomie vis-à-vis des ressources fossiles, et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre :
 - Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture, et développer les techniques permettant de stocker du carbone (et valorisation associée) ;
 - Développer l'autonomie protéique et azotée de l'agriculture française et des territoires.
- Trois thèmes prioritaires pour améliorer la résilience de l'agriculture et des systèmes alimentaires face aux changements globaux et aux aléas biotiques, climatiques et économiques, dans une perspective de double performance économique et environnementale mobilisant les solutions fondées sur la nature, la gestion des régulations naturelles, la génétique, la robotique, etc. et réduisant l'utilisation d'intrants de synthèse :
 - Valoriser et préserver l'agrobiodiversité, en diversifiant les productions à différentes échelles (du niveau intra-parcellaire au niveau paysager), en mobilisant la sélection génétique et en favorisant les complémentarités élevage-culture ;
 - Accompagner l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique, en s'appuyant notamment sur une gestion économe et efficiente de l'eau ;
 - Renforcer la gestion intégrée de la santé animale et végétale, en développant la place des mesures préventives ou alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse ou d'antimicrobiens (gestion de l'assolement, sélection génétique, biocontrôle, méthodes de biosécurité, gestion mécanique, etc.), en particulier pour anticiper et préparer des évolutions réglementaires telles que le

non-renouvellement de l'approbation de substances actives au niveau européen, en synergie avec les actions des plans Ecophyto et Ecoantibio.

- Un enjeu sociétal particulièrement prégnant :
 - Améliorer le bien-être animal et poursuivre les transitions pour rester acteur des marchés et générer de la valeur au sein des filières.
- Un enjeu transversal :
 - Mobiliser le levier du numérique pour soutenir la conception, le pilotage, le déploiement et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants.

La structuration unique des acteurs de la recherche et du développement pour le secteur agricole en France est une chance pour l'agriculture et constitue un facteur de compétitivité et de performance durable pour les exploitations agricoles. Le maillage du territoire et des filières par les acteurs du développement agricole et rural, qui ont développé leur capacité de travail en partenariat, est un facteur important qui doit permettre de réussir la massification de l'adoption des pratiques agroécologiques. Le PNDAR conforte le continuum entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement. Il permet de renforcer les synergies au sein de cet écosystème d'acteurs et de les mobiliser vers une amélioration des performances globales du secteur agricole.

Les moyens du compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » permettent de traduire ces objectifs dans les orientations et actions des acteurs du développement agricole et rural à travers deux programmes budgétaires :

- le programme 775 pour le volet « développement et transfert en agriculture » : il vise à orienter les structures chargées du conseil et de l'accompagnement des agriculteurs vers le développement, la diffusion et la mise en œuvre de systèmes de production innovants et triplement performants (performance économique, environnementale et sociale), en insistant particulièrement sur la mise en œuvre des principes agroécologiques. Il mobilise principalement le réseau des chambres d'agriculture, les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR), les organismes de sélection animale (OS) et soutient l'émergence et l'animation de dynamiques collectives d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique de leur exploitation ;
- le programme 776 pour le volet « recherche appliquée et innovation en agriculture » : il a pour objectif d'orienter les structures chargées de la recherche appliquée en agriculture vers la conception et la mise à disposition d'innovations finalisées nécessaires à la transition agroécologique et à mener des projets visant à répondre aux problématiques liées aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR, en particulier contribuant à la reconception des systèmes agricoles classiques et/ou permettant la substitution d'intrants fossiles et de synthèse par des solutions fondées sur les principes de l'agroécologie . Il mobilise principalement le réseau des instituts techniques agricoles (ITA), en incitant les dynamiques inter-instituts, ainsi que l'ensemble des acteurs du continuum « recherche, enseignement et développement » dans le cadre de projets partenariaux.

Deux modalités principales sont retenues pour la mise en œuvre de la mission :

- Des programmes pluriannuels, conduits en mode projet, qui permettent d'accompagner durablement et sur le moyen terme les transitions et l'évolution des pratiques. Ils assurent un rôle central dans la détection des innovations de terrain, la capitalisation de connaissances, la consolidation des compétences, ainsi que la mobilisation massive des savoirs issus des travaux de recherche.
- Des projets sélectionnés dans le cadre d'appels à projets nationaux, qui permettent d'explorer dans un pas de temps plus court prédéterminé, des sujets nouveaux afin de produire des connaissances, outils ou méthodes appliqués à l'agriculture, de stimuler l'innovation partagée entre réseaux d'acteurs et le renforcement des collaborations entre types acteurs et entre les différentes filières et territoires ruraux, et enfin de déployer les innovations en identifiant des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption par les agriculteurs.

Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre d'actions d'animation et de capitalisation transversale sur les différentes thématiques prioritaires, de manière à favoriser la coordination des travaux, à mesurer les avancées et à mobiliser l'ensemble des acteurs dans une logique de résultat.

■ PRINCIPALES RÉFORMES

Mentionner les réformes en termes de pilotage stratégique et budgétaires renforcés par la DGER?

De nouvelles orientations ont été définies pour le programme national de développement agricole et rural (PNDAR) pour la période 2022-2027 (Circulaire CAB/C2021-561). L'ambition général du PNDAR sur cette période est d'intensifier et de massifier la transition agroécologique en combinant création de valeur économique et environnementale.

Les principales réformes associées sont:

- le recentrage des priorités sur un nombre volontairement réduit de neuf thèmes et enjeux prioritaires ;
- une harmonisation des règles administratives et budgétaires, pour tous les types d'actions soutenues par le CASDAR ;
- une révision et une harmonisation des modalités d'évaluation et de suivi des programmes pluriannuels, avec un renforcement du fonctionnement en mode projet et une approche davantage tournée sur les résultats visés puis obtenus ainsi que sur le transfert aux utilisateurs ;
- une simplification du paysage des appels à projets pour en assurer une meilleure lisibilité et en diminuer les coûts de gestion, avec la mise en place de trois appels à projets nationaux et l'harmonisation des modalités de gestion de ces appels ;
- le renforcement des approches transversales pour une mobilisation vers l'impact, autour de chaque priorité thématique ;
- le lancement d'une refonte du système d'information de gestion des programmes pluriannuels.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

La mission a pour principaux objectifs:

- Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobre en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences ;
- Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale.

Développement agricole et rural

Mission | ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
775 - Développement et transfert en agriculture		60 480 000	60 480 000	
776 - Recherche appliquée et innovation en agriculture		65 520 000	65 520 000	
Total	126 000 000	126 000 000	126 000 000	

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES

Section / Ligne de recette	LFI 2021	PLF 2022
01 - Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles	126 000 000	126 000 000
03 - Recettes diverses ou accidentelles	0	0
Total	126 000 000	126 000 000

Depuis la LFI 2015, l'intégralité de la collecte de la taxe due par les exploitants agricoles, au titre de l'article 302 bis MB du code général des impôts, est affectée au compte d'affectation spéciale " Développement agricole et rural " (CAS DAR).

Pour 2022, l'estimation de recettes est maintenue à 126 M€

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021

Programme ou type de dépense	AE CP	2021			2022	
		PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
775 – Développement et transfert en agriculture		60 065 400 60 065 400	60 065 400 60 065 400		60 065 400 60 065 400	60 480 000 60 480 000
Autres dépenses (Hors titre 2)		60 065 400 60 065 400	60 065 400 60 065 400		60 065 400 60 065 400	60 480 000 60 480 000
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture		65 934 600 65 934 600	65 934 600 65 934 600		65 934 600 65 934 600	65 520 000 65 520 000
Autres dépenses (Hors titre 2)		65 934 600 65 934 600	65 934 600 65 934 600		65 934 600 65 934 600	65 520 000 65 520 000

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %
775 – Développement et transfert en agriculture	60 065 400	60 480 000	+0,69	60 065 400	60 480 000	+0,69
01 – Développement et transfert	59 990 400	60 400 000	+0,68	59 990 400	60 400 000	+0,68
02 – Fonction support	75 000	80 000	+6,67	75 000	80 000	+6,67
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	65 934 600	65 520 000	-0,63	65 934 600	65 520 000	-0,63
01 – Recherche appliquée et innovation	65 634 600	65 020 000	-0,94	65 634 600	65 020 000	-0,94
02 – Fonction support	300 000	500 000	+66,67	300 000	500 000	+66,67
Total pour la mission	126 000 000	126 000 000	0,00	126 000 000	126 000 000	0,00

Développement agricole et rural

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %
775 – Développement et transfert en agriculture	60 065 400	60 480 000	+0,69	60 065 400	60 480 000	+0,69
<i>Titre 3 - Dépenses de fonctionnement</i>	75 000	80 000	+6,67	75 000	80 000	+6,67
<i>Titre 6 - Dépenses d'intervention</i>	59 990 400	60 400 000	+0,68	59 990 400	60 400 000	+0,68
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	65 934 600	65 520 000	-0,63	65 934 600	65 520 000	-0,63
<i>Titre 3 - Dépenses de fonctionnement</i>	3 350 000	500 000	-85,07	3 350 000	500 000	-85,07
<i>Titre 6 - Dépenses d'intervention</i>	62 584 600	65 020 000	+3,89	62 584 600	65 020 000	+3,89
Total pour la mission	126 000 000	126 000 000	0,00	126 000 000	126 000 000	0,00
dont :						
<i>Titre 3 - Dépenses de fonctionnement</i>	3 425 000	580 000	-83,07	3 425 000	580 000	-83,07
<i>Titre 6 - Dépenses d'intervention</i>	122 575 000	125 420 000	+2,32	122 575 000	125 420 000	+2,32

PROGRAMME 775

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT EN AGRICULTURE

MINISTRE CONCERNÉ : JULIEN DENORMANDIE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie METRICH-HECQUET

Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le présent programme est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu à l'article L. 820-1 du code rural et de la pêche maritime.

Conduites par les structures chargées du conseil aux agriculteurs (chambres d'agriculture, organismes nationaux à vocation agricole et rural, GIEE), ces actions visent à assurer la diffusion, le transfert et l'appropriation par les agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés dans le cadre du programme 776 « Recherche et innovation en agriculture » par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le programme 775, est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). Les orientations de la nouvelle programmation 2022-2027 du PNDAR ont été validés par le Cabinet le 19/07/2021 (cf. Circulaire CAB/C2021-561).

L'orientation stratégique essentielle du PNDAR 2022-2027 est de « contribuer à la souveraineté alimentaire et à la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients ».

L'objectif est de faire évoluer les systèmes de production agricoles en utilisant les services écosystémiques, de manière à rendre les exploitations moins dépendantes des intrants et de l'énergie, donc plus résilientes et plus compétitives à terme, tout en valorisant les aménités positives de l'agriculture pour l'environnement. L'enjeu, en s'appuyant sur l'agronomie, est d'améliorer les résultats techniques et économiques des exploitations tout en améliorant leur performance environnementale et en limitant la pression sur les ressources naturelles.

L'objectif stratégique du programme 775 pour la programmation 2022-2027 est d' « Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences. »

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

INDICATEUR 1.1 Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

INDICATEUR 1.2 Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agroécologique (GIEE- 30 000)

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Les orientations de la nouvelle programmation du PNDAR 2022-2027 ont été validées par la circulaire CAB/C2021-561 du 19 juillet 2021. La maquette de performance du programme 775 est donc modifiée dans le cadre du PLF 2022 afin de tenir compte de ces nouvelles orientations.

Le volet performance du programme 775 à partir de 2022 vise à atteindre un nouvel objectif issu de la note d'orientation du PNDAR 2022-2027 : « Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences. »

OBJECTIF

1 – Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

L'objectif principal du programme consiste à fournir aux agriculteurs les éléments à caractère scientifique, organisationnel et technique permettant de faire évoluer leur activité vers une agriculture performante, du point de vue économique, environnemental et social et à accompagner des démarches collectives de développement.

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, deux indicateurs de résultats sont proposés :

INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE	Nb	Non connu	4 000	Sans objet	4 200	4 400	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : nombre de documents constatés en fin d'année N.

Sources des données : La base de données RD-Agri est gérée par l'ACTA. Le MAA demandera à la fin de chaque année civile à l'ACTA de lui fournir la donnée « nombre de documents déposés par les chambres d'agriculture, les ONVAR et les GIEE sur le site RD-Agri au 31 décembre ».

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'état initial (valeur de l'indicateur fin 2020) est connu : 8 000 documents présents sur RD-Agri dont la moitié déposé par le réseau des chambres d'agriculture, les ONVAR et les GIEE.

Une estimation provisoire de la valeur de l'indicateur pour 2021 et 2022 (+200/an) laisse à penser qu'il pourrait atteindre voir dépasser 4 400 documents fin 2022.

INDICATEUR

1.2 – Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)	Nb	Non connu	19 000	Sans objet	21 000	23 000	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : nombre d'agriculteurs adhérents à un groupe en transition agroécologique au cours de l'année N = somme des agriculteurs adhérents à un groupe en transition de toutes les régions de France.

Sources des données : Les DRAAF labellisent chaque année les nouveaux GIEE et groupes émergents et connaissent le nombre d'adhérents à chaque groupe. Le MAA demandera à la fin de chaque année civile à chaque DRAAF de lui fournir la donnée « Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agroécologique (GIEE- 30 000) au cours de l'année au 31 décembre ».

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'état initial (valeur de l'indicateur fin 2020) est connu : le nombre des agriculteurs membres de groupes en transition agroécologique est estimé à 19 000, d'après les données remontées par les DRAAF.

Une estimation provisoire de la valeur de l'indicateur pour 2021 et 2022 (+2000/an) laisse à penser qu'il pourrait atteindre voir dépasser 23 000 agriculteurs fin 2022.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Développement et transfert	0	60 400 000	60 400 000	0
02 – Fonction support	80 000	0	80 000	0
Total	80 000	60 400 000	60 480 000	0

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Développement et transfert	0	60 400 000	60 400 000	0
02 – Fonction support	80 000	0	80 000	0
Total	80 000	60 400 000	60 480 000	0

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Développement et transfert	0	59 990 400	59 990 400	0
02 – Fonction support	75 000	0	75 000	0
Total	75 000	59 990 400	60 065 400	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Développement et transfert	0	59 990 400	59 990 400	0
02 – Fonction support	75 000	0	75 000	0
Total	75 000	59 990 400	60 065 400	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	75 000	80 000	0	75 000	80 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 000	80 000	0	75 000	80 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	59 990 400	60 400 000	0	59 990 400	60 400 000	0
Transferts aux autres collectivités	59 990 400	60 400 000	0	59 990 400	60 400 000	0
Total	60 065 400	60 480 000	0	60 065 400	60 480 000	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Développement et transfert	0	60 400 000	60 400 000	0	60 400 000	60 400 000
02 – Fonction support	0	80 000	80 000	0	80 000	80 000
Total	0	60 480 000	60 480 000	0	60 480 000	60 480 000

Conformément à l'article R. 822-1 du livre VIII du code rural et de la pêche maritime, les actions relevant du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) peuvent faire l'objet d'une subvention financée par le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (CAS DAR).

Le ministre chargé de l'agriculture arrête chaque année la répartition des crédits entre les différentes interventions. Pour le contrôle de l'utilisation des crédits attribués, il s'appuie sur les corps d'inspection du ministère chargé de l'agriculture et des ministères chargés de l'économie, des finances et de la relance ainsi que des comptes publics. Le ministère consulte également :

- la commission technique spécialisée « développement agricole et rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) ;
- le conseil scientifique de l'APCA et d'autres comités scientifiques en tant que de besoin.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
21 753 808	0	60 148 664	80 152 922	1 749 550

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
1 749 550	1 749 550 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
60 480 000 0	58 730 450 0	1 749 550	0	0
Totaux	60 480 000	1 749 550	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
97,11 %	2,89 %	0,00 %	0,00 %

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 99,9 %**01 – Développement et transfert**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	60 400 000	60 400 000	0
Crédits de paiement	0	60 400 000	60 400 000	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	60 400 000	60 400 000
Transferts aux autres collectivités	60 400 000	60 400 000
Total	60 400 000	60 400 000

Les crédits du programme 775-10 financeront :

- Les programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de l'APCA :
les chambres d'agriculture doivent assurer le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant la souveraineté alimentaire et la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique vers des systèmes sobres en intrants et résilients ;
- Les programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR) :
Les organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR) sélectionnés par un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes dans les exploitations agricoles ;
- Les programmes tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;
- Des appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » assurent le financement, à hauteur de :

- 39 750 000 € en AE=CP, des actions des programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). A partir de 2022, conformément à la note d'orientation du PNDAR (Circulaire CAB/C2021-56 du 19/07/21) ce volet intègre l'appel à projet REFLEX conduit sous forme d'actions mutualisées des chambres d'agriculture doté de 1 100 000€ à budget global constant ;
- 7 700 000 € en AE=CP, des programmes pluriannuels des ONVAR ;
- 8.000.000 € en AE=CP, du programme d'appui à la génétique animale ;
- 4 950 000 € en AE=CP, d'appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;

ACTION 0,1 %**02 – Fonction support**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	80 000	80 000	0
Crédits de paiement	0	80 000	80 000	0

Les crédits de cette sous-action financent les actions support du programme 775 telles que les frais de fonctionnement (déplacements, réunion, jury, stages, formations) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluation externe...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	80 000	80 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	80 000	80 000
Total	80 000	80 000

Les crédits de l'action 2 permettent de couvrir les frais de logistique afférents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes et projets (organisation de réunions techniques, logiciels, frais de déplacements d'experts et membres de commissions et de jury, etc.).

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Transferts	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	39 000 000	39 000 000	39 000 000	39 000 000
Transferts	39 000 000	39 000 000	39 000 000	39 000 000
Total	47 000 000	47 000 000	47 000 000	47 000 000
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	47 000 000	47 000 000	47 000 000	47 000 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2021				PLF 2022					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
Total										

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2021	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2021	
Impact du schéma d'emplois 2022	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2022	
Rappel du schéma d'emplois 2022 en ETP	

PROGRAMME 776

RECHERCHE APPLIQUÉE ET INNOVATION EN AGRICULTURE

MINISTRE CONCERNÉ : JULIEN DENORMANDIE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie Baduel

Directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Mettre en œuvre à grande échelle une transformation agroécologique des systèmes agricoles associée à des transitions au niveau des filières et des territoires nécessite de pouvoir s'appuyer sur des connaissances et des innovations éprouvées et adaptées aux différents contextes locaux et à leurs évolutions. Leur conception, leur mise à disposition puis leur adoption par les agriculteurs, impliquent de mobiliser de manière coordonnée les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du développement agricole en cohérence avec les orientations définies dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR).

Le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », piloté par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère chargé de l'agriculture, vise à accompagner la conception des systèmes agricoles vers l'agroécologie en orientant l'action des acteurs de la recherche appliquée et en renforçant le continuum entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement pour produire et diffuser des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs.

Le nouveau PNDAR inscrit sur la période 2022-2027 le financement d'actions structurantes qui permettront d'accompagner durablement l'émergence, la diffusion et l'adoption des innovations. C'est l'objet du soutien apporté par le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » aux programmes pluriannuels des instituts techniques agricoles (ITA). Ces structures sont qualifiées par le ministère chargé de l'agriculture pour leur capacité à mobiliser des compétences au service des différentes filières et développer des activités de recherche appliquée permettant d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles dans une perspective de transition agroécologique. Dans les années à venir, les ITA vont connaître de nombreux départs à la retraite d'ingénieurs qui vont rendre nécessaire le fait de porter une attention particulière à la pérennité des compétences au sein du réseau des ITA, dans une approche collective.

Les programmes pluriannuels des ITA sont développés en mode projet et soumis à l'approbation préalable du ministère chargé de l'agriculture. Ce dernier s'assure de l'adéquation de ces programmes aux objectifs du PNDAR, de leur cohérence avec le contrat d'objectifs de l'ACTA, de la pertinence des impacts visés, et en réalise un suivi annuel.

Un point d'attention particulier est porté à l'ancrage de l'action des ITA dans un cadre européen. Le programme 776 permet un effet levier pour décrocher des financements européens. Les ITA sont ainsi fortement incités à développer leur participation au programme cadre « Horizon Europe », en particulier dans le cadre du Partenariat européen pour l'innovation en agriculture (PEI Agri).

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer une émulation et une mobilisation de l'ensemble des acteurs du continuum entre recherche, enseignement et développement pour élargir le spectre des innovations, favoriser les collaborations entre ces organismes et les acteurs économiques et ainsi accélérer l'adoption de ces nouvelles connaissances sur le terrain. C'est l'objet des trois appels à projets (AAP) lancés dans le cadre du programme 776 pour l'obtention de financements pluriannuels à partir de 2022. Ces AAP sont en nombre limité, avec des modalités administratives et financières communes, afin d'assurer leur lisibilité vis-à-vis des acteurs du développement agricole et rural et d'en diminuer les coûts de gestion. Les projets déposés devront répondre obligatoirement aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR en priorité à une échelle nationale. L'évaluation des projets sera réalisée par des jurys scientifiques et techniques spécifiques et la désignation finale des lauréats par le ministère en charge de l'agriculture sur la base de cette évaluation.

Pour le(s) thème(s) du PNDAR dans lesquels ils s'inscrivent, les projets auront pour finalités respectives :

- De produire de nouvelles connaissances, techniques, outils ou méthodes finalisés et adaptés aux différents contextes agricoles et territoriaux ;
- De co-concevoir des innovations techniques, organisationnelles, économiques ou sociales dans les filières et les territoires, avec un partenariat multi-acteurs impliquant obligatoirement les acteurs économiques et les agriculteurs dans le processus d'innovation ;
- De déployer, favoriser l'appropriation et la démultiplication de solutions sur le terrain par des méthodes renouvelées d'accompagnement des agriculteurs, notamment par l'identification des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption des innovations.

Les programmes annuels et les AAP seront complétés par un dispositif d'actions d'accompagnement et de projets commissionnés ayant pour objectif de répondre de manière réactive à des besoins émergents prioritaires ciblés.

Des actions transversales à l'ensemble de la mission DAR seront mises en place progressivement dans le cadre du programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », de manière à assurer une animation des neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR, une capitalisation des connaissances produites, leur consolidation pour une mise en œuvre concrète sur le terrain et enfin de renforcer l'évaluation des résultats des programmes et des projets.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale
INDICATEUR 1.1	Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen
INDICATEUR 1.2	Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques
INDICATEUR 1.3	Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale

Le programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture » soutient la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, d'études et d'expérimentations (principalement par les instituts techniques) et de projets d'innovation. Il favorise le développement de partenariats et de synergies entre les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes de développement agricole et rural, la recherche publique, les établissements d'enseignement supérieur et technique agricole, les instituts techniques agro-industriels et les professionnels, pour une diffusion rapide et large des résultats obtenus.

Dès l'année 2021, l'accent a été mis sur le renforcement du continuum entre recherche et innovation agricole, pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale, avec trois indicateurs :

- Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen ;
- Capacité des instituts techniques agricoles à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques ;
- Audience du réseau des instituts techniques agricoles auprès des conseillers agricoles, agriculteurs et techniciens.

Cette orientation a été confirmée dans le cadre des orientations PNDAR 2022-2027.

Ces indicateurs sont en cohérence avec les actions 3.4 et 4.5 et du Plan de transformation ministériel :

- Mobiliser le budget européen de la recherche (Horizon Europe) sur les sujets agricoles, alimentaires, forestiers et de la bioéconomie ;
- Resserer les liens entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et du transfert agricole - INRAE, ACTA et APCA- pour renforcer leur impact.

INDICATEUR

1.1 – Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de succès du réseau ACTA-ITA dans le cadre du Programme cadre recherche & développement au niveau de l'Union européenne	%	Non connu	Non connu	29	30	30	30
Subvention prévisionnelle UE attribuée à des membres du réseau ACTA-ITA dans le cadre de ces projets.	M€	Non connu	Non connu	3,3	3,3	3,5	4

Précisions méthodologiques

Les données relatives aux deux sous-indicateurs sont fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le taux de succès du réseau ACTA-ITA rapporte le nombre annuel de projets lauréats dans le cadre des appels à projets relevant des clusters dont l'ACTA et/ou les ITA sont partenaires au nombre de projets déposés.

La subvention prévisionnelle indique la valeur absolue de la somme des subventions prévisionnelles attribuées.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Ces indicateurs reflètent la capacité des instituts techniques agricoles à se mobiliser pour obtenir des financements du programme cadre Horizon Europe, et à ainsi inscrire leurs travaux dans une dynamique européenne.

L'année 2021 constitue une année charnière de la programmation européenne de la recherche. Le réseau ACTA-ITA a anticipé ce changement de programmation européenne en renforçant ses capacités d'appui et de coordination pour le montage de projets, avec un objectif de croissance en particulier du volume de subventions mobilisé. Compte tenu du caractère hautement compétitif des appels à projets européens, des fluctuations pluriannuelles sont possibles. L'objectif de croissance progressive des sous-indicateurs est maintenu pour 2022 et 2023.

INDICATEUR

1.2 – Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre total d'articles publiés par le réseau des ITA et l'ACTA	Nb	Non connu	Non connu	11 000	11 000	12 000	13 000

Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA)

L'indicateur somme le nombre d'articles publiés chaque année dans la presse nationale, dans des revues à comité de lecture, sur les sites web des ITA, le nombre de publications et posters dans les actes de colloques et le nombre de livres et brochures publiés

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Cet indicateur reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à diffuser largement les résultats obtenus via les médias traditionnels et numériques. En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, une progression régulière est attendue.

INDICATEUR

1.3 – Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de participants à des journées techniques ou formations organisées par l'ACTA ou les ITA	Nb	Non connu	Non connu	60 000	60 000	70 000	80 000
Nombre de visites sur les sites internet animés par l'ACTA ou les ITA	Nb	Non connu	Non connu	6 000 000	8 000 000	9 000 000	10 000 000

Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA)

Le sous-indicateur 1 correspond à la somme du nombre annuel de participants à des journées techniques, colloques et visites d'essai ou formations organisés par les ITA,

Le sous-indicateur 2 correspond à la somme du nombre annuel de visites sur les sites internet animés par les ITA et le nombre de visites sur les webinaires et chaînes vidéos

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Ces indicateurs reflètent la capacité du réseau ACTA-ITA à communiquer directement sur les résultats obtenus auprès des conseillers agricoles, des techniciens et agriculteurs. En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, une progression régulière est attendue. Le réseau ACTA-ITA s'est rapidement adapté à la situation de crise sanitaire en développant une offre de formation en distanciel et de contenus web, ce qui permet d'anticiper une croissance plus rapide que prévue de cet indicateur.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Recherche appliquée et innovation	0	65 020 000	65 020 000	0
02 – Fonction support	500 000	0	500 000	0
Total	500 000	65 020 000	65 520 000	0

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Recherche appliquée et innovation	0	65 020 000	65 020 000	0
02 – Fonction support	500 000	0	500 000	0
Total	500 000	65 020 000	65 520 000	0

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Recherche appliquée et innovation	3 050 000	62 584 600	65 634 600	0
02 – Fonction support	300 000	0	300 000	0
Total	3 350 000	62 584 600	65 934 600	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Recherche appliquée et innovation	3 050 000	62 584 600	65 634 600	0
02 – Fonction support	300 000	0	300 000	0
Total	3 350 000	62 584 600	65 934 600	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	3 350 000	500 000	0	3 350 000	500 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	500 000	0	300 000	500 000	0
Subventions pour charges de service public	3 050 000	0	0	3 050 000	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	62 584 600	65 020 000	0	62 584 600	65 020 000	0
Transferts aux autres collectivités	62 584 600	65 020 000	0	62 584 600	65 020 000	0
Total	65 934 600	65 520 000	0	65 934 600	65 520 000	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Recherche appliquée et innovation	0	65 020 000	65 020 000	0	65 020 000	65 020 000
02 – Fonction support	0	500 000	500 000	0	500 000	500 000
Total	0	65 520 000	65 520 000	0	65 520 000	65 520 000

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
54 604 195	0	69 546 929	121 960 692	56 951 026

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
56 951 026	13 648 389 0	12 931 673	8 608 407	21 762 557
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
65 520 000 0	51 871 611 0	9 539 244	0	4 109 145
Totaux	65 520 000	22 470 917	8 608 407	25 871 702

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
79,17 %	14,56 %	0,00 %	6,27 %

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 99,2 %**01 – Recherche appliquée et innovation**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	65 020 000	65 020 000	0
Crédits de paiement	0	65 020 000	65 020 000	0

Programmes pluriannuels de développement agricole et rural

Les programmes pluriannuels de développement agricole et rural sont mis en œuvre sur une base annuelle par les instituts techniques agricoles qualifiés et l'ACTA, en application des articles D. 823-1 à 3 du code rural et de la pêche maritime. La dernière procédure de qualification s'est déroulée en 2017 et la liste des instituts techniques agricoles qualifiés pour la période 2018-2022 a été publiée par arrêté le 08 février 2018.

Les programmes pluriannuels permettent de soutenir sur le moyen terme des actions structurantes de recherche appliquée s'inscrivant dans les neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR développés dans la circulaire CAB/C2021-561 et résumés ci-dessous :

- Nouvelles chaînes de valeur, diversification, circuits courts et valorisation des modes de production agroécologiques (dont AB et HVE) ;
- Renouvellement des générations et qualité de vie au travail ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et stockage de carbone ;
- Développement des protéines végétales et de l'autonomie azotée ;
- Valorisation, préservation et adaptation de l'agrobiodiversité ;
- Adaptation des systèmes agricoles aux aléas du changement climatique ;
- Renforcement de la gestion intégrée de la santé animale et végétale ;
- Amélioration du bien-être animal ;
- De manière transversale, mobilisation du levier du numérique.

Le soutien financier apporté par le programme 776 porte sur les actions relevant des items suivants:

- Intégration et diffusion de connaissances ;
- Animation de réseaux, montage de projets (notamment ANR et Horizon Europe), veille scientifique et technique ;
- Appui à l'émergence de collectifs d'agriculteurs et d'acteurs du monde rural, soutien à la construction de projets innovants ;
- Accompagnement des processus d'innovation et des transitions agroécologiques et numériques dans la durée ;
- Transfert et appui à la massification des innovations et des nouvelles pratiques pour un impact dans les performances économiques et environnementales des systèmes agricoles ;
- Organisation, collecte et gestion de données, résultats, publications, etc. en vue de leur réutilisation ;
- Dispositifs structurants d'expérimentation et observation ;
- Mobilisation d'expertise dans la normalisation et l'appui aux politiques publiques.

Des actions en accompagnement aux programmes pluriannuels et annuels des instituts techniques agricole peuvent également être mises en œuvre, de manière réactive à des besoins émergents prioritaires ciblés.

L'ensemble de ces actions sont développées en mode projet et sont soumises à l'accord préalable du ministère chargé de l'agriculture, qui s'assure de leur adéquation aux objectifs du PNDAR, de leur cohérence avec le contrat d'objectifs de l'ACTA et de la pertinence des impacts visés. Les réalisations font l'objet d'un suivi annuel par la direction générale de l'enseignement et de la recherche dans le cadre d'un dialogue régulier avec chaque institut, le conseil d'orientation scientifique et technique de l'ACTA et enfin par l'analyse systématique du rapport annuel de réalisation présenté pour paiement du solde.

Appels à projets

La note d'orientation PNDAR 2022-2027 prévoit la mise en place de trois appels à projets nationaux compétitifs visant à encourager les dynamiques partenariales et de sélectionner des projets sur des questions ciblées incluses dans les thématiques du PNDAR.

Les trois appels à projets se distinguent par les résultats et livrables attendus dans le cadre des projets:

- AAP « Connaissances » : production de connaissances opérationnelles, d'outils et/ou de méthodes, en vue de leur application dans les systèmes agricoles. Les solutions expérimentées et produites par ces projets doivent répondre à des verrous d'ordre scientifique et technique identifiés parmi les thématiques prioritaires du PNDAR et qui questionnent les capacités des filières à y répondre. Elles devront être finalisées, c'est-à-dire, qu'elles s'appuieront sur les connaissances acquises par la recherche fondamentale et devront être transférables et diffusables aux utilisateurs finaux. Ces projets intégreront dans leurs actions la faisabilité du transfert et de l'opérationnalité de la solution en conditions réelles, en particulier par une démonstration/expérimentation en environnement représentatif de l'application visée. Ces projets pourront utilement s'intéresser à l'application au secteur agricole, de solutions voire de concepts validés dans d'autres secteurs d'activité.
- AAP « Accompagnements » : mise en place d'actions pour diffuser des connaissances et/ou des outils déjà éprouvés, y compris les innovations repérées sur le terrain, et démultiplier leur adoption par les agriculteurs. Il s'intéresse aux méthodes pertinentes de conseil, d'accompagnement et de transfert, à la répétition de démonstrations et d'expérimentation dans l'environnement réel agricole, aux méthodes d'animation et d'échanges de pratiques, pour une appropriation massive par les agriculteurs. La capitalisation des références et expériences en vue de leur réutilisation dans un contexte donné, l'analyse des freins et leviers de l'adoption de la connaissance au sein d'un système d'acteurs cibles et la mise en place de formation et accompagnement ciblés sont attendus dans ces projets.
- AAP « Co-Innovations » : production d'innovations, dans les champs technique, organisationnel, économique et/ou social et diffusion simultanée rapide dans le temps du projet. Ces projets se caractérisent par des allers-retours entre environnement réel et simulé, pour une prise en compte en amont des réalités du terrain et des acteurs économiques, dans la démonstration technologique et une interrogation par la recherche de son déploiement en cours de projet. Cet AAP vise ainsi à stimuler la co-construction de l'innovation entre les différents niveaux d'acteurs : organismes de recherche, instituts techniques, organismes de conseil, de développement et de formation, collectifs d'agriculteurs et opérateurs économiques du secteur, etc. L'implication des utilisateurs finaux dans le processus d'innovation est attendue. Il stimulera ainsi les démarches de co-évaluation *in itinere* de la solution innovante par les partenaires, par exemple, par le test du prototype d'innovation par les utilisateurs finaux en conditions réelles.

Les dossiers sont évalués par un jury spécifique à chaque appel à projets qui évaluent la qualité scientifique et technique des projets. La sélection des projets est réalisée par le ministère chargé de l'agriculture, sur la base des avis des jurys.

Chaque projet est suivi par un comité de pilotage et fait l'objet en général d'un rapport à mi-parcours et d'un rapport final, systématiquement analysés avant versement du solde.

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement		
Subventions pour charges de service public		
Dépenses d'intervention	65 020 000	65 020 000
Transferts aux autres collectivités	65 020 000	65 020 000
Total	65 020 000	65 020 000

Les crédits dédiés à l'action 1 "Recherche appliquée et innovation" s'élèvent à 65 020 000 € et se répartissent sur les actions suivantes:

Financement des programmes de développement agricoles et rural à hauteur de 47 216 000 €, dont:

- 46 409 222 € pour les programmes pluriannuels de recherche et de développement agricole et rural des instituts techniques qualifiés, répondant aux thématiques et enjeux prioritaires du PNDAR 2022-2027 ;
- 806 778 € pour des actions d'accompagnement ou projets commissionnés portant sur la mise en œuvre de l'animation transversale du PNDAR, des problématiques d'actualité ou des situations d'urgence.

Financement des appels à projets nationaux à hauteur de 17 804 000 €.

ACTION 0,8 %**02 – Fonction support**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	500 000	500 000	0
Crédits de paiement	0	500 000	500 000	0

Les crédits de l'action 2 du programme 776 permettent de couvrir notamment :

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes (organisation de réunions techniques, logiciels, frais de déplacements d'experts, frais de fonctionnement de la structure gestionnaire, organisation de séminaires techniques) ;
- les frais engagés pour les travaux de contrôle de l'utilisation des crédits publics et d'évaluation des programmes réalisés par le CGAAER ou par des cabinets d'expertise privés. A ce titre, le programme 776 assure la prise en charge de l'ensemble de ces contrôles et évaluations, y compris ceux afférents au programme 775, dans un souci de cohérence d'ensemble du CASDAR ;
- les frais de développement et de maintenance du logiciel de gestion (DARWIN) des programmes pluriannuels de développement agricole et rural des organismes (chambres régionales d'agriculture et APCA, instituts techniques, ONVAR), logiciel commun aux deux programmes dont l'évolution est nécessaire.

L'augmentation des crédits de la fonction support permettra de couvrir des besoins en développements informatiques.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	500 000	500 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000	500 000
Total	500 000	500 000

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	50 000	50 000	0	0
Transferts	50 000	50 000	0	0
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	6 000 000	6 000 000	4 937 000	4 937 000
Subventions pour charges de service public	3 000 000	3 000 000	0	0
Transferts	3 000 000	3 000 000	4 937 000	4 937 000
FranceAgriMer (P149)	10 000 000	10 000 000	17 804 000	17 804 000
Transferts	10 000 000	10 000 000	17 804 000	17 804 000
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	500 000	500 000	0	0
Subventions pour charges de service public	50 000	50 000	0	0
Transferts	450 000	450 000	0	0
Total	16 550 000	16 550 000	22 741 000	22 741 000
Total des subventions pour charges de service public	3 050 000	3 050 000	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	13 500 000	13 500 000	22 741 000	22 741 000

L'ACTA est bénéficiaire de crédits du CASDAR dans le cadre :

- de son programme pluriannuel de recherche et de développement agricole et rural répondant aux objectifs et thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027 ;
- d'actions d'accompagnement ou de projets commissionnés portant sur la mise en oeuvre des chantiers nationaux du PNDAR, des problématiques d'actualité ou de situations d'urgence.

Dans le nouveau PNDAR 2022-2027, FranceAgrimer sera chargé de la mise en oeuvre des trois nouveaux appels à projets (AAP) :

- produire de nouvelles connaissances, techniques, outils ou méthodes finalisés et adaptés aux différents contextes agricoles et territoriaux ;
- co-concevoir des innovations techniques, organisationnelles, économiques ou sociales dans les filières et les territoires, avec un partenariat multi-acteurs impliquant obligatoirement les acteurs économiques et les agriculteurs dans le processus d'innovation ;
- Déployer, favoriser l'appropriation et la démultiplication de solutions sur le terrain par des méthodes renouvelées d'accompagnement des agriculteurs, notamment par l'identification des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption des innovations.

Le montant 2022 transféré à l'opérateur sera donc plus élevé que les années précédentes.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2021				PLF 2022									
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs					
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
Total														

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2021	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2021	
Impact du schéma d'emplois 2022	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2022	
Rappel du schéma d'emplois 2022 en ETP	